



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada**
Room 100,
167 Lombard Ave.
Winnipeg
Manitoba
R3B 0T6
Bid Fax: (204) 983-0338

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Colony Counter and Spiral Platter	
Solicitation No. - N° de l'invitation 6D059-151223/A	Date 2015-11-17
Client Reference No. - N° de référence du client 6D059-151223	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$WPG-070-9670	
File No. - N° de dossier WPG-5-38201 (070)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-12-28	Time Zone Fuseau horaire Central Standard Time CST
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Barenz, Leanne	Buyer Id - Id de l'acheteur wpg070
Telephone No. - N° de téléphone (204) 229-6909 ()	FAX No. - N° de FAX (204) 983-7796
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: PUBLIC HEALTH AGENCY OF CANADA 110 STONE RD GUELPH Ontario N1G3W4 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Western
Region
Room 100
167 Lombard Ave.
Winnipeg
Manitoba
R3B 0T6

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	2
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	2
1.2 BESOIN	2
1.3 COMPTE RENDU	2
1.4 ACCORDS COMMERCIAUX	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES.....	2
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	2
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS.....	2
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION	2
2.4 LOIS APPLICABLES	3
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	3
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	3
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	4
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	4
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	4
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	4
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	4
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	5
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....	5
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	5
6.2 BESOIN	5
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	6
6.4 DATE DE LIVRAISON	6
6.5 RESPONSABLES	6
6.6 PAIEMENT	7
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	7
6.8 ATTESTATIONS.....	7
6.9 LOIS APPLICABLES	7
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	7
6.11 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	8
6.12 ASSURANCES	8
ANNEXE A.....	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
BESOIN.....	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
ANNEXE B.....	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
BASE DE PAIEMENT	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
ANNEX C.....	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
SECURITY REQUIREMENTS CHECKLIST.....	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
6D059-151223/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
6D059-151223

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
WPG070
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.2 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2015-07-03) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 120 jours

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière

N° de l'invitation - Sollicitation No.
6D059-151223/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
6D059-151223

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
WPG070
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Manitoba, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (1 copies papier)
Section II : Soumission financière (1 copies papier)
Section III : Attestations (1 copies papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

N° de l'invitation - Solicitation No.
6D059-151223/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
6D059-151223

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
WPG070
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

- a) Capacité d'exécuter la totalité des travaux décrits à l'annexe A.
- b) Présentation de prix fermes pour l'ensemble des articles figurant à l'annexe B.

4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* A0220T (2015-06-26) Évaluation du prix

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

N° de l'invitation - Sollicitation No.
6D059-151223/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
6D059-151223

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
WPG070
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le Formulaire de déclaration (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>) dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

Formatted: Indent: Left: 0 cm

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
6D059-151223/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
6D059-151223

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
WPG070
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2015-09-03), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le _____ (*insérer la date*).

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Leanne Barenz
Supply Specialist
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
100-167 Lombard Ave
Winnipeg, MB., R3C 2Z1

Téléphone : 204-229-6909
Télécopieur : 204-983-7796
Courriel : leanne.barenz@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : _____ TBD _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

N° de l'invitation - Sollicitation No.
6D059-151223/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
6D059-151223

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
WPG070
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé(s) dans l'annexe B, selon un montant total de __TBD__ \$. Les droits de douane sont exclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* C6000C (2011-05-16), Limite de prix

6.6.3 Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA* H1000C (2008-05-12), Paiement unique

6.7 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6.8 Attestations

6.8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Alberta, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;

N° de l'invitation - Solicitation No.

6D059-151223/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

6D059-151223

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID

WPG070

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

-
- b) les conditions générales 2010A (2015-09-03) biens (complexité moyenne);
 - c) Annexe A, Besoin;
 - d) Annexe B, Base de paiement;;
 - e) la soumission de l'entrepreneur en date du ____TBD____

6.11 Clauses du *Guide des CCUA*

Clause du *Guide des CCUA* B7500C (2006-06-16) Marchandises excédentaires

6.12 Assurances

Clause du *Guide des CCUA* G1005C (2008-05-12) Assurances

ANNEXE A

EXIGENCE

Compteur automatique de colonies en couleur

Objectif :

L'achat d'un compteur automatique de colonies en couleur – qui répond aux spécifications décrites ci-dessous –, permettra d'améliorer les recherches actuelles visant la caractérisation des souches d'*E. coli* O157:H7 hautement pathogènes réalisées par l'Agence de la santé publique du Canada au Laboratoire national de microbiologie à Lethbridge, en Alberta. Plus particulièrement, on se servira du système pour étudier les effets de la suppression de divers éléments génétiques propres à O157:H7 pour la survie de ce pathogène dans des matrices environnementales. L'instrument sera utilisé en même temps qu'un ensementeur en spirale automatique, ce qui facilitera le dénombrement à haut débit des colonies bactériennes.

Description du système :

Un compteur automatique de colonies permet à l'utilisateur de dénombrer les colonies bactériennes dans les boîtes de Pétri, à un rythme beaucoup plus rapide (30 plaques en 5 minutes) et avec plus de précision et d'exactitude que le comptage manuel, qui est souvent irrégulier en raison de la subjectivité du travailleur. L'utilisation de l'ensemencement en spirale/exponentiel est une solution de rechange reconnue par rapport à la culture par mise en plaque conventionnelle. Cette méthode permet d'effectuer des dilutions en série dans une même boîte de Pétri. Bien que le dénombrement microbien puisse être fait manuellement, un compteur automatique de colonies réduira le nombre d'heures consacrées à dénombrer les plaques, le faisant systématiquement au moyen de paramètres prédéterminés et sans biais. L'introduction de couleurs distinctes permet aux colonies de différentes couleurs d'être comptées séparément, à savoir dans les milieux chromogènes utilisés pour différencier les colonies cibles au moyen de propriétés biochimiques. L'archivage automatique des données, y compris des images de plaques, permet à l'utilisateur d'effectuer systématiquement le suivi d'une expérience et de revoir les données archivées à une date ultérieure, sans devoir prendre des photos et accumuler de vieilles plaques.

SPÉCIFICATIONS OBLIGATOIRES :

A) Exigences :

1. Le système doit être en mesure de dénombrer automatiquement les colonies dans les boîtes de Pétri au moyen d'une commande manuelle.
2. Le système doit être en mesure d'analyser les plaques ensemencées en spirale générées par un ensementeur en spirale automatique.
3. Le système doit être en mesure de différencier les colonies ayant une taille minimale de 0,1 mm.
4. Le système doit offrir de multiples configurations d'éclairage; à partir du dessus, du dessous, des deux et d'un arrière-plan blanc ou noir.
5. Le système doit être en mesure d'analyser des milieux chromogènes et de différencier les colonies par couleur.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
6D059-151223/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
6D059-151223

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
WPG070
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6. Le système doit être en mesure d'analyser les zones d'inhibition dans les boîtes de Pétri. Les zones d'inhibition mesurées par le système doivent avoir une précision d'au moins 0,2 mm.
7. Le système doit être en mesure de compter 1000 colonies par seconde.
8. Le système doit avoir une résolution de 1 mégapixel.
9. Le système doit être en mesure d'effectuer le dénombrement de 30 boîtes en cinq minutes.
10. Le système doit être en mesure de corriger automatiquement les défauts de gélose et de séparer automatiquement les colonies confluentes.
11. Le système doit être en mesure d'optimiser automatiquement les contrastes, la lumière et la sensibilité.
12. Le système doit être en mesure d'ajuster automatiquement le secteur à dénombrer.

B) Exigences en matière de logiciels et d'ordinateurs : (le cas échéant)

1. Le système doit comprendre un (1) progiciel aux fins de contrôle de l'instrument et d'analyse des données.
2. Le logiciel doit être en mesure d'exporter les résultats dans divers formats, en particulier en rapports PDF, JPEG, PNG, BMP et Excel.
3. Le système doit être doté de ports USB.
4. Le logiciel doit être compatible avec Windows 7 de Microsoft.
5. Le logiciel doit être en mesure d'archiver et d'imprimer automatiquement les données, y compris toutes les photos et tous les commentaires et résultats.

C) Exigences supplémentaires :

1. L'instrument doit être accompagné d'une garantie d'au moins un an avec des années optionnelles supplémentaires.
2. Tous les éléments livrables doivent être reçus au plus tard le 31 mars 2016.
3. Le service doit être offert par un technicien d'assistance sur le terrain pleinement qualifié, employé ou reconnu par le fabricant.

Ensemenceur en spirale automatique

Objectif :

L'achat d'un ensemeur en spirale automatique – qui répond aux spécifications décrites ci-dessous –, permettra d'améliorer les recherches actuelles visant la caractérisation des souches d'*E. coli* O157:H7 hautement pathogènes réalisées par l'Agence de la santé publique du Canada au Laboratoire national de microbiologie à Lethbridge, en Alberta. Plus particulièrement, on se servira du système pour étudier les effets de la suppression de divers éléments génétiques propres à O157:H7 pour la survie de ce pathogène dans des matrices environnementales. Comparé à l'ensemencement manuel, le système automatique d'ensemencement en spirale, utilisé en conjonction avec un compteur automatique de colonies, permettra d'effectuer le dénombrement à haut débit des colonies bactériennes, en économisant

N° de l'invitation - Sollicitation No.
6D059-151223/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
6D059-151223

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
WPG070
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

75 % du temps et des biens consommables nécessaires. Puisqu'elle réduit les erreurs de mélange et de pipetage, l'automatisation remplace jusqu'à quatre étapes liées à la dilution et à l'ensemencement, ce qui donne lieu à des dénombrements plus précis.

Description du système :

L'ensemencement en spirale est une méthode basée sur la culture d'un volume donné en forme de spirale et qui décroît de façon logarithmique. Cette culture est faite dans une boîte de Pétri conventionnelle. En divisant la surfaceensemencée en secteurs d'une superficie et d'un volume échantillonné connus et en comptant les colonies qui y correspondent, la concentration de l'échantillon original peut être calculée au moyen de méthodes automatiques ou manuelles. Dans les méthodes conventionnelles, les dilutions d'un échantillon sont réalisées en série, chaque dilution étant cultivée dans une boîte de Pétri distincte. Habituellement, pour obtenir un ensemble dénombrable, il faut cultiver trois dilutions, dont une seule pourra servir au dénombrement. L'ensemencement en spirale permet d'utiliser trois dilutions sur la même plaque en moins de 30 secondes, ce qui permet de réaliser des économies considérables en temps et en biens consommables tout en augmentant le nombre d'échantillons préparés.

SPÉCIFICATIONS OBLIGATOIRES :

A) Exigences :

- a. Le système doit être de petite taille afin de pouvoir être installé dans l'enceinte de sécurité biologique sans modifier ce dernier. Plus précisément, la profondeur maximale de l'instrument ne doit pas dépasser 18 pouces.
- b. Le système doit être autonome et ne doit pas nécessiter une ventilation extérieure.
- c. Le système doit être en mesure de dispenser des volumes de 50 µL et de 100 µL.
- d. Le système doit être en mesure de réaliser un cycle, notamment la désinfection, la prise d'échantillon et l'ensemencement, en moins de 30 secondes.
- e. Le système doit accepter une capacité de seringue d'au moins 1 000 µL.
- f. Le système doit être en mesure de produire un dénombrement de plages de 30 à 1×10^7 UFC par mL dans une seule boîte de Pétri.
- g. Le système doit pouvoir se nettoyer de façon autonome (se désinfecter entre chaque échantillon avec un minimum d'intervention de la part de l'utilisateur) et avoir une capacité d'au moins 500 cycles ou des biens consommables jetables qui minimiseront la contamination.
- h. Les contenants à déchets et les contenants d'entreposage des désinfectants doivent être stérilisables à l'autoclave.
- i. Le système doit pouvoir effectuer divers modes d'ensemencement, y compris l'ensemencement exponentiel (en spirale), proportionnel et uniforme.
- j. Le système doit accepter les boîtes de Pétri de 90 mm et de 150 mm.
- k. Le système doit être doté de commandes et doit pouvoir fonctionner sans l'aide d'un ordinateur externe.

B) Exigences en matière de logiciels et d'ordinateurs : (le cas échéant)

N° de l'invitation - Sollicitation No.
6D059-151223/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
6D059-151223

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
WPG070
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

-
- a. Le système doit comprendre un (1) progiciel aux fins de contrôle de l'instrument.
 - b. L'instrument doit être doté de ports USB pour permettre la programmation, le contrôle informatique et l'acquisition de données dont l'origine peut être établie.

C) Exigences supplémentaires :

- a. L'instrument doit être accompagné d'une garantie d'au moins un an avec des années optionnelles supplémentaires.
- b. Tous les éléments livrables doivent être reçus au plus tard le 31 mars 2016.
- c. Le service doit être offert par un technicien d'assistance sur le terrain pleinement qualifié, employé ou reconnu par le fabricant.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
6D059-151223/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
6D059-151223

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
WPG070
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

	CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES Compteur automatique de colonies en couleur	Référence du fournisseur Numéros de section et de page du document de conformité technique
Code	EXIGENCES :	
1	Le système doit être en mesure de dénombrer automatiquement les colonies dans les boîtes de Pétri au moyen d'une commande manuelle et d'identifier visuellement les colonies comptées, en fournissant un symbole qui les désignent comme telles.	
2	Le système doit être en mesure d'analyser les plaques ensemencées en spirale générées par un ensemenceur en spirale automatique.	
3	Le système doit être en mesure de différencier les colonies ayant une taille minimale de 0,1 mm.	
4	Le système doit offrir de multiples configurations d'éclairage; à partir du dessus, du dessous, des deux et d'un arrière-plan blanc ou noir.	
5	Le système doit être en mesure d'analyser des milieux chromogènes et de différencier les colonies par couleur.	
6	Le système doit être en mesure d'analyser les zones d'inhibition dans les boîtes de Pétri. Les zones d'inhibition mesurées par le système doivent avoir une précision d'au moins 0,2 mm.	
7	Le système doit être en mesure de compter 1000 colonies par seconde.	
8	Le système doit avoir une résolution de 1 mégapixel.	
9	Le système doit être en mesure d'effectuer le dénombrement de 30 boîtes de Pétri en cinq minutes.	
10	Le système doit être en mesure de corriger automatiquement les défauts de gélose et de séparer automatiquement les colonies confluentes.	
11	Le système doit être en mesure d'optimiser automatiquement les contrastes, la lumière et la sensibilité.	
12	Le système doit être en mesure d'ajuster automatiquement le secteur à dénombrer.	
	EXIGENCES EN MATIÈRE DE LOGICIELS ET D'ORDINATEURS : (le cas échéant)	
1	Le système doit comprendre un (1) progiciel aux fins de contrôle de l'instrument et d'analyse des données.	
2	Le logiciel doit être en mesure d'exporter les résultats dans divers formats, en particulier en rapports PDF, JPEG, PNG, BMP et Excel.	
3	Le système doit être doté de ports USB.	
4	Le logiciel doit être compatible avec Windows 7.	
14	Le logiciel doit être en mesure d'archiver et d'imprimer automatiquement les données, y compris toutes les photos et tous les commentaires et résultats.	

N° de l'invitation - Sollicitation No.
6D059-151223/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
6D059-151223

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
WPG070
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

	EXIGENCES SUPPLÉMENTAIRES :	
1	L'instrument doit être accompagné d'une garantie d'au moins un an avec des années optionnelles supplémentaires.	
2	Tous les éléments livrables doivent être reçus au plus tard le 31 mars 2016.	
3	Le service doit être offert par un technicien d'assistance sur le terrain pleinement qualifié, employé ou reconnu par le fabricant.	

N° de l'invitation - Sollicitation No.
6D059-151223/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
6D059-151223

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
WPG070
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

	CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES Ensemencneur en spirale automatique	Référence du fournisseur Numéros de section et de page du document de conformité technique
Code	EXIGENCES :	
1	Le système doit être de petite taille afin de pouvoir être installé dans l'enceinte de sécurité biologique sans modifier ce dernier. Plus précisément, la profondeur maximale de l'instrument ne doit pas dépasser 18 pouces.	
2	Le système doit être autonome et ne doit pas nécessiter l'installation d'une ventilation extérieure.	
3	Le système doit être en mesure de dispenser des volumes de 50 µL et de 100 µL.	
4	Le système doit être en mesure de réaliser un cycle, notamment la désinfection, la prise d'échantillon et l'ensemencement, en moins de 30 secondes.	
5	Le système doit accepter une capacité de seringue d'au moins 1 000 µL.	
6	Le système doit être en mesure de produire un dénombrement de plages de 30 à 1×10^7 UFC par mL dans une seule boîte de Pétri.	
7	Le système doit pouvoir se nettoyer de façon autonome (se désinfecter entre chaque échantillon avec un minimum d'intervention de la part de l'utilisateur) et avoir une capacité d'au moins 500 cycles ou des biens consommables jetables qui minimiseront la contamination.	
8	Les contenants à déchets et les contenants d'entreposage des désinfectants doivent être stérilisables à l'autoclave.	
9	Le système doit pouvoir effectuer divers modes d'ensemencement, particulièrement l'ensemencement exponentiel (en spirale), proportionnel et uniforme.	
10	Le système doit accepter les boîtes de Pétri de 90 mm et de 150 mm.	
11	Le système doit être doté de commandes et doit pouvoir fonctionner sans l'aide d'un ordinateur externe.	
	EXIGENCES EN MATIÈRE DE LOGICIELS ET D'ORDINATEURS : (le cas échéant)	
1	Le système doit comprendre un (1) progiciel aux fins de contrôle de l'instrument.	
2	L'instrument doit être doté de ports USB pour permettre la programmation, le contrôle informatique et l'acquisition de données dont l'origine peut être établie.	
	EXIGENCES SUPPLÉMENTAIRES :	
1	L'instrument doit être accompagné d'une garantie d'au moins un an avec des années optionnelles supplémentaires.	
2	Tous les éléments livrables doivent être reçus au plus tard le 31 mars 2016.	
3	Le service doit être offert par un technicien d'assistance sur le terrain pleinement qualifié, employé ou reconnu par le fabricant.	

N° de l'invitation - Solicitation No.
6D059-151223/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
6D059-151223

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
WPG070
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE B
MODALITÉS DE PAIEMENT

Article	Description	Quantité	Prix
1	Compteur de colonies Tel qu'il est précisé à l'Annexe A – Exigence, y compris tous les frais d'installation, de garantie et de livraison.	Chacun	_____ \$
2	Ensemenceur en spirale Tel qu'il est précisé à l'Annexe A – Exigence, y compris tous les frais d'installation, de garantie et de livraison.	Chacun	_____ \$
			_____ \$ (TPS) Total : _____ \$